

**DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A
LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**
**AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR LA
TOTALE GRATUITE DU TRANSPORT ET DES DROITS D'ENTREE DES
ECOLIERS DANS LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES A VOCATION
PEDAGOGIQUE ET A LA PATINOIRE DE DUNKERQUE POUR LA PRATIQUE
SPORTIVE**
ANNEE 2026

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année **2026** pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2026, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **7 765,65 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Conseil Municipal convoqué le : 14 Novembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025 - 17h30

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS jusqu'à 19h10, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN jusqu'à 19h00, Madame Annabelle SALA jusqu'à 18h10, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mr MERLEN à partir de 19h10, Monsieur Raoul DEFUIT, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DÉVOS,

Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,

Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEVOS à partir de 19h00 (jusqu'au départ de Mr DEVOS),

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS à partir de 18h10,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

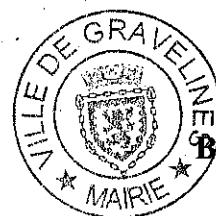
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **7 765,65 € TTC** pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2026 ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- La recette sera imputée à l'Article **757351** - Fonction 2 - Sous Fonctions **211 et 212** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 21 NOVEMBRE 2025
POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de Séance,

Denelle
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE
Le MAIRE,



Bertrand RINGOT
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 27 NOV. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 27 NOV. 2025